



Communiqué de presse

CFST

Date 24.5.2011

«Prévention au bureau» – quelques petites mesures dont les PME tirent un grand profit

Lucerne, 24.5.2011 – Qui se préoccupe de la santé au travail s'en voit récompensé – par moins d'absentéisme et des collaborateurs plus performants. C'est ce qu'ont pu constater les petites et moyennes entreprises du secteur tertiaire grâce à la campagne «Prévention au bureau» de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. En outre, les vainqueurs du concours organisé dans le cadre de la campagne ont pu profiter de conseils en ergonomie, de contrôles des conditions de sécurité au travail et de formations pour leurs collaborateurs. A côté des petites et moyennes entreprises, la campagne «Prévention au bureau» s'adresse en 2011 pour la première fois aux grosses entreprises et à de nouvelles branches du tertiaire.

Plus de la moitié de tous les accidents du travail se produit dans des entreprises du tertiaire. Ces accidents sont souvent suivis d'une absence prolongée du collaborateur concerné. A cela s'ajoutent les absences pour cause de maladie provenant de douleurs dorsales, contractions musculaires, douleurs tendineuses et musculaires ou encore de troubles respiratoires ou problèmes oculaires, autant de maux directement associés aux activités en position assise et aux postes de travail informatisés. Cela a motivé la CFST à lancer la campagne «Prévention au bureau» auprès des PME ayant des employés de bureaux. Par le biais de matériel d'information et de modules de formation en ligne, disponibles sur le site de la campagne www.prevention-au-bureau.ch, la CFST attire l'attention sur des mesures simples et particulièrement efficaces permettant aux entreprises d'améliorer la protection de la santé et la sécurité au travail sans nécessiter d'investissements importants.

Le fait que près de 1000 entreprises aient participé l'an dernier à un concours révèle le grand intérêt auquel répond cette offre d'information. Les gagnants des branches technologie de l'information, conseil en gestion d'entreprise et de patrimoine, gestion de biens immobiliers, assurances, communication ainsi que des fondations ont pu choisir des prix qui ont véritablement profité à leurs entreprises en permettant un

agencement plus sain des postes de travail dans les bureaux. Les prix tirés au sort comprenaient ainsi des contrôles par des spécialistes de la sécurité au travail, des conseils en ergonomie, des séminaires de sensibilisation des collaborateurs aux thèmes de la protection de la santé et de la sécurité au travail ou encore des chaises de bureau ergonomiques.

Dans les bureaux en particulier, l'identification et la solution de problèmes encore insoupçonnés ne nécessite que peu de moyens. Jusqu'à la fin de l'année, la campagne «Prévention au bureau» met l'accent sur les mesures spécifiquement liées au travail en position assise. La phase qui démarre actuellement s'adresse également aux grosses entreprises du secteur tertiaire ainsi qu'à des branches supplémentaires, telles celles de l'édition, des télécommunications ou de la publicité, ainsi qu'aux cabinets d'architecture et d'ingénieurs ou encore aux administrations communales.

Le site web de l'action de prévention (www.prevention-au-bureau.ch) propose des liens vers le matériel d'information de la CFST destiné surtout aux PME du secteur tertiaire. Et grâce à la réédition de notre concours, se pencher sur les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé est à nouveau doublement profitable: Qui termine l'un des modules de formation en ligne de la CFST avant le 31 août 2011, aura la possibilité de gagner des cadeaux attrayants.

www.prevention-au-bureau.ch

Autres informations pour les médias disponibles auprès de:

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST,
Dr. Serge Pürro, Secrétaire principal, tél. 041 419 51 59, serge.puerro@ekas.ch

Mission de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST fait office de plaque tournante dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé: elle se charge de faire respecter globalement les prescriptions de sécurité en entreprise, de coordonner la répartition des moyens financiers et promeut une coopération collégiale mais non moins efficace entre les inspecteurs du travail cantonaux, le SECO, la Suva et les organisations expertes. La Suva préside à cette commission de onze personnes, dont font également partie les délégués des organisations d'employeurs et d'employés. Plus d'informations sur www.cfst.ch.